

Procès-verbal

de la 15^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du samedi 30 avril 2016, au Centre de congrès „La Poste“, La Poste Platz 4, 3930 Visp, de 09h.30 à 12h.55.

Liste de présence :

Ayants droit au vote:	258 délégués ayant le droit de vote, dont 231 représentants des SCT/SF/AM, 22 membres d'honneur et 5 membres du Comité.
Invités:	45 personnes invitées
Fonctionnaires/collaborateurs:	31 participants
Personnes présentes:	334 participants
Bureau de vote:	Paul Röthlisberger (Comité) et Ruedi Meier (Comité) ainsi que Marcel Benz (directeur).
Scrutateurs:	10 scrutateurs : Heinz Kuhny (KSV-BS ; tables 1 et 2), Heinz Bolliger (ZHSV ; tables 3 et 4), René Koller (ZHSV, tables 6 et 7), Fabien Thürler (SCTF, table 8), Kurt Höltschi (ZKSV, table 9), Hugo Petrus (FVTS table 10), Werner Koradi (TKSV, table 11), Andres Streit (BSSV, table 12), Anna Marugg (BSV, table 13) et Franz Schmidig (ZSV, table 14).
Conférenciers:	Jacques Melly (Président du Conseil d'Etat du canton du Valais) Christophe Darbellay (ancien Conseiller national et président du CO de la FFT 2015) Hugo Petrus (Président FVTS/WSSV)
Présidence:	Dora Andres (Présidente FST)
Procès-verbal:	Marcel Benz (Directeur FST)
Traductrices:	Nina von Heydebrand et Corinna Timm (Services de traduction Furet SA, Berne)

Table des matières:

1. Salutations	2
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 25.04.2015 à Arbon	3
3. Rapports annuels 2015.....	3
4. Comptes annuels 2015	5
5. Finances.....	5
6. Propositions cotisation unique, cotisations de licence et taxes pour l'année 2017	6
7. Modèle de cotisation 2018	7
8. Election d'un membre à la Commission de gestion (CG).....	7
9. Rapport sur la Fête fédérale de tir 2015 en Valais (FFT 2015).....	8
10. Revision des Statuts.....	9
11. Hommages	10
12. Informations de la part de la FST	10
13. Divers	11
14. Prochaine Assemblée des délégués.....	11

Ordre du jour

1. Salutations

1.1 Salutations de la Présidente

La 15e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) s'ouvre avec l'entrée dans la salle du nouveau drapeau de la Fédération sous la marche « Sempre Avanti » interprétée par la Fanfare de Viège dirigée par Christoph Wirthner. Elle poursuit avec l'hymne national avant que la Présidente Dora Andres s'adresse à l'Assemblée. Elle salue le Président du Conseil d'Etat valaisan Jacques Melley, le Conseiller national Franz Ruppen, l'ancien Conseiller national et président du CO de la FFT 2015 Christoph Darbellay, le Président de la commune de Viège Niklaus Furger, le Divisionnaire Melchior Stoller, suppléant du commandant des Forces terrestres, le Dr Ulrich Fässler, Président du Conseil de fondation du Foyer des tireurs, Andreas von Känel, Président du Conseil de fondation de la Fondation du Musée suisse de tir et Hugo Petrus, Président la FVTS, de la Société cantonale organisatrice. Elle souhaite également la bienvenue aux autres personnes invitées et s'adresse dans les quatre langues nationales aux délégués et personnes invitées réunis en Valais. Elle rend aussi attentif aux listes des invités distribuées dans la salle.

1.2 Salutations des personnes invitées

Lors de son allocution, le Président du Conseil d'Etat du canton de Valais Jacques Melley souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes en rappelant la Fête fédérale de tir en Valais, organisée avec succès par la Fédération sportive valaisanne de tir à Rarogne et à Viège, à l'occasion des festivités du 200^e anniversaire du canton de Valais. C'était une fête impressionnante, un symbole pour l'unité nationale. Il aborde le sujet du droit sur les armes présentement discuté au niveau européen et devant être renforcée. Il s'y oppose en se déterminant clairement et démontre le gouvernement suisse a confiance en ses citoyens, contrairement à l'étranger. Chez nous, le citoyen peut porter son arme personnelle en public. La "surréglementation" doit être stoppée. La pratique du tir a une grande tradition dans notre pays et il convient de la perpétuer. Il s'agit de viser le centre de la cible et de ne pas perdre de vue les objectifs. La joie et les émotions trouvent également leur place au sein des tireurs. C'est ce qu'il a eu l'occasion de vivre à fleur de peau l'an dernier lors de la Journée officielle de la Fête fédérale de tir. Pour terminer, il remercie tous ceux qui s'engagent pour ce sport et souhaite que cette tradition soit transmise aux nouvelles générations. Son intervention est très fortement applaudie et la Présidente le remercie en lui remettant une «Glückstrickä», une corbeille remplie de spécialités valaisannes, avant qu'il quitte la séance en raison d'autres obligations.

La Présidente donne la parole ensuite à Hugo Petrus, Président de la Fédération sportive valaisanne de tir. Il présente brièvement l'historique de la Fédération valaisanne fondée en 1899 et qui a fusionné avec les tireurs sportifs en 1999 pour former la Fédération sous sa forme actuelle. Après 1995, c'est la deuxième fois que la FST siège à Viège. Jusqu'ici, la Fédération valaisanne a organisé 18 Fêtes cantonales de tir et l'an dernier pour la première fois la Fête fédérale de tir. La Fédération valaisanne compte environ 4'000 tireurs, dont 2061 tireurs licenciés. Par la Fête fédérale, ce sport a indéniablement subi un nouvel élan qu'il convient d'exploiter. Par la suite, une présente de façon agréable les particularités de ce canton (les montagnes les plus élevées, le célèbre Matterhorn, les meilleurs vins, le FC Sion ayant remporté 13 finales en 13 participations, fait corroborant par ailleurs parfaitement avec les 13 étoiles des armoiries du canton représentant toutes les régions, les vaches noires et 300 jours de soleil par année). Il donne également quelques exemples des différents dialectes valaisans suscitant l'hilarité des personnes présentes. Ainsi, il entend prouver les particularités des Valaisans. Il termine son intervention avec une citation de l'hymne valaisan : « *Das Land am Rohnstrand, ist Wallis, unser Heimatland / Vallée où le Rhône a son cours, Noble pays de mes amours* » et souhaite à tous une bonne et fructueuse AD. La Présidente remercie Hugo Petrus pour ses paroles et lui remet également ce cadeau particulièrement valaisan.

Par la suite, Marcel Benz procède à la constitution de l'AD. Il communique que 258 délégués votants sont présents et que 334 personnes assistent à l'AD (invités, fonctionnaires et collaborateurs y compris). La majorité absolue est de 130 voix. Il explique ensuite le déroulement statutaire des votes et des élections et relève qu'une majorité des deux tiers est nécessaire pour approuver les Statuts. En raison de disposition de la salle, il propose dix scrutateurs (cf. liste de présence ci-dessus). La carte de vote de cette année est de couleur rouge.

La Présidente passe ensuite à l'élection des dix scrutateurs proposés.

Décision No 2016-01	Responsable	Date/Délai
L'AD élit à l'unanimité les dix délégués présentés en tant que scrutateur à la page 1 du procès-verbal.	Présidente	30.04.2016

La Présidente propose ensuite les personnes suivantes pour le Bureau de vote (surveille les élections): Les deux membres du Comité Paul Röthlisberger et Ruedi Meier ainsi que le directeur Marcel Benz.

Décision No 2016-02	Responsable	Date/Délai
L'AD élit Paul Röthlisberger (Comité), Ruedi Meier (Comité) et Marcel Benz (directeur) au Bureau d'élection de la présente AD.	Présidente	30.04.2016

La Présidente désigne le rédacteur du procès-verbal en la personne de Marcel Benz et fait retenir à l'attention du procès-verbal que l'AD est constituée de manière valable et conformément aux Statuts.

Elle ouvre la discussion sur l'ordre du jour transmis de manière régulière. La parole n'est pas demandée.

Décision No 2016-03	Responsable	Date/Délai
L'AD approuve l'ordre du jour de la 15e Assemblée des délégués de la FST à l'unanimité et sans modification.	Présidente	30.04.2016

En poursuivant, la Présidente rend hommage à tous les camarades de tir disparus depuis la dernière AD, notamment les membres d'honneur René Häuptli (Zurich), Philippe Zeller (Lausanne) et Hugo Gutmann (Bâle). Les Délégués se lèvent pour une minute de silence en leur souvenir et la Fanfare Sempre Avanti interprète un choral.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 25.04.2015 à Arbon

2.1 Approbation (expédition le 18 juin 2015 / Publication sur la page d'accueil).

Dora Andres met en discussion le procès-verbal de la 14^e AD du 25 avril 2015, à Arbon, lequel a été publié sur le site Web en date du 18 juin 2015. La parole n'est pas demandée.

Décision No 2016-04	Responsable	Date/Délai
A l'unanimité et sans modification, l'AD approuve le procès-verbal de l'AD du 25 avril 2015, à Arbon.	Présidente	30.04.2016

3. Rapports annuels 2015

La Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour et procède à un tour d'horizon. En effleurant quelques faits du passé, elle explique vouloir surtout se concentrer sur l'avenir.

Elle rappelle d'abord la Fête fédérale de tir 2015 en Valais où l'on a enregistré un recul du nombre de participants. Mais la Fête entière et notamment la Journée officielle sont restées dans la mémoire de tous. Ce jour, le nouveau drapeau de la Fédération a été inauguré. Elle remercie le Président d'honneur Peter Schmid et la Commission du drapeau pour leur important travail, tout comme les sponsors pour leurs contributions financières. Elle remercie particulièrement l'Exercice de l'Arquebuse et de la Navigation à Genève, les 59 membres d'honneur et les onze sociétés de tir historiques qui, avec leur généreuse contribution, ont finalement permis le financement. Elle communique aussi le nom du nouveau Porte-drapeau, Markus Tannast, qui lors de la présente AD vit son premier engagement.

Ensuite, elle rappelle que le projet « Zwinky » est très important pour l'avenir de la Fédération. Il s'agit notamment de recruter de nouveaux membres de la Fédération et de renforcer le lien avec les actuels membres de société. C'est la première fois que la Fédération a formé des « ambassadeurs Zwinky » en vue de soutenir les sociétés avec leurs idées et leur savoir-faire. Cette offre doit être exploitée. Il s'agit d'augmenter le nombre de participants au sein de la FST jusqu'en 2020 (Fête fédérale de tir 2020 à Lucerne). Les manifestations annuelles « Zwinky » doivent offrir le podium en vue d'enthousiasmer de nouvelles personnes de tout âge et de genre pour notre sport.

Toutes les sociétés sont appelées à y participer activement. Il s'agit également de pérenniser nos valeurs, nos traditions et la solidarité de la communauté de tir.

Avec son regard vers l'avenir, la Présidente explique que nous devons nous appuyer sur une large base pour avoir une élite forte. Il faut activer le levier au sein du Sport d'élite. Raison pour laquelle le nouveau Centre national de performance de Macolin s'ouvrira à nos meilleurs athlètes dès le 1^{er} octobre. Ce Centre permet un entraînement professionnel. Chaque tireur d'élite pourra directement profiter du soutien et des prestations du Centre de Macolin (médecine de sport, psychologie, hautes études, offres polysportives, etc.) Elle présente une image de la halle planifiée pour le tir à Macolin devant rapidement être réalisée. Elle permettra de s'entraîner dans des conditions professionnelles. Hélas, elle n'est planifiée que pour 2028.

La Présidente donne la parole à Daniel Burger (chef du Sport d'élite) pour de plus amples informations quant à ce projet. Ce dernier présente brièvement les trois athlètes d'élite que sont Nina Christen, Petra Lustenberger et Jan Lochbihler. Dans une approche d'interview, il pose aux trois athlètes personnellement différentes questions concernant leurs objectifs, le temps d'entraînement, etc. Daniel Burger souligne aussi que la nouvelle collection de vêtements d'entraînement symbolise aussi le renouveau actuellement vécu au sein du Sport d'élite. C'est sous les applaudissements que le quatuor regagne les places et la Présidente relève encore la possibilité de pratiquer le sport élite à l'ER. Les athlètes d'élite confirmés peuvent également déposer leur candidature pour bénéficier d'un poste de militaire contractuel. Elle remercie l'armée pour ses efforts en ce sens. La FST espère pouvoir présenter d'autres candidats à l'ER pour les athlètes d'élite et souhaite également accueillir très prochainement un militaire contractuel parmi ses rangs.

Par la suite, la Présidente saisit l'occasion de remercier l'armée suisse pour son grand soutien bien au-delà de la FFT 2015 en Valais. Elle remercie également la Protection civile, l'OFSP, Swiss Olympic, l'Aide sportive, les partenaires et les équipementiers de la FST, tous les fonctionnaires et les nombreux bénévoles, les membres du Comité et les collaborateurs du Secrétariat à Lucerne pour le grand soutien tout au long de l'année écoulée.

La Fanfare Sempre Avanti, dirigée par Christian Withner, prend congé de l'Assemblée en interprétant un dernier morceau de musique.

La Présidente revoit aux différents contenus du « Rapport annuel 2015 » (annexe 1). Elle demande si quelqu'un demande la parole. Comme cela n'est pas le cas, elle passe au vote sur les différents rapports.

3.1 Approbation (annexe 1)

Décision No 2016-05	Responsable	Date/Délai
L'AD approuve unanimement les différents contenus du Rapport annuel sur l'exercice 2015 de la FST.	Présidente	30.04.2016

En poursuivant, les membres du Comité Paul Röthlisberger et Luca Filippini procèdent à la première partie de la distinction de membres méritants. Ruedi Meyer (président démissionnaire de la Fondation du Musée suisse de tir, à Berne), Hans-Ueli Thut (porte-drapeau démissionnaire de la FST) et Alois Zahner (membre démissionnaire de la Fondation Foyer des tireurs, excusée pour cette Assemblée) sont priés sur la Scène.

Pour ce qui concerne Paul Rötliberger, Ruedi Meyer relève les différentes étapes qu'il a consacrées à la protection des biens culturels des tireurs. Ainsi, il a activement accompagné la création de la Fondation, assumait la première présidence du Conseil de fondation et a aussi conclu avec succès la nouvelle convention passée avec la FST.

Quant à Hans-Ueli Thut, c'est d'abord son engagement en tant que porte-drapeau depuis la FFT 2010 à Aarau qui est relevé, tout comme l'accompagnement depuis de longues années de la relève dans le domaine du Pistolet. C'est par tous les temps et toujours avec l'empathie nécessaire qu'il a su représenter la FST avec fierté et dignité en présentant notre drapeau lors de manifestations tristes telles que les cérémonies funéraires. En plus, il est aussi à l'origine d'une idée transmise au Comité en vue de la création du nouveau drapeau, ce que ce dernier a apprécié.

Alois Zahner est connu pour sa disponibilité presque légendaire en tant qu'expert en faveur de la Fondation Foyer des tireurs et a contribué avec son genre à créer un climat positif au sein du Conseil de fondation.

Sous les applaudissements de l'Assemblée, Ruedi Meyer et Hans-Ruedi Thut se voient décerner la médaille du mérite de la FST et reçoivent chacun une bouteille de vin avant de regagner leur place. Quant à Alois Zahner, la Présidente assure qu'il sera dûment remercié lors d'une prochaine occasion.

4. Comptes annuels 2015

4.1 Fédération sportive suisse de tir – Approbation (Annexe 1)

La parole est attribuée à Luca Filippini. Il entre en matière sur les Comptes annuels 2015 avec le bilan et le compte de résultat. Pour ce qui concerne le compte de résultat, il explique les différences principales par rapport au budget (Sport d'élite avec projet scientifique RIO, frais de publicité en raison de la FFT 2015 en Valais, le projet IT « cloud »). Le résultat financier boucle avec une différence de CHF 140'000. Il relève particulièrement les amortissements des actions Brünig Indoor SA qui s'élèvent à CHF 200'000. Dans l'ensemble, la perte affichée résultant des différences s'élève à CHF 205'000 pour l'exercice 2015.

La parole est ensuite attribuée à André-Francis Cattin présentant le rapport de révision de la Commission de gestion sur les Comptes annuels 2015. Il renvoie au rapport écrit figurant dans le Rapport annuel (page 31) et propose à l'AD d'approuver les Comptes annuels conformément à la proposition présentée. Il saisit l'occasion de remercier pour la longue collaboration et informe qu'il a démissionné de sa fonction.

Décision No 2016-06	Responsable	Date/Délai
A la grande majorité et par 13 abstentions, l'AD approuve les Comptes annuels de la FST pour l'exercice 2015 présentant une perte de CHF 205'500.	Présidente	30.04.2016

La proposition de donner décharge au Comité et au Secrétariat est ensuite soumise à l'approbation.

Décision No 2016-07	Responsable	Date/Délai
A l'unanimité, l'AD donne décharge au Comité et au Secrétariat.	Présidente	30.04.2016

4.2 Fondation „Foyer des tireurs“ et „Cofondation Sport de tir“- p. p. connaissance (Annexe 1)

Décision No 2016-08	Responsable	Date/Délai
L'AD prend connaissance des Comptes annuels 2015 de la <i>Fondation Foyer des tireurs</i> et de la <i>Cofondation Sport de tir</i> sans demander la parole.	Présidente	30.04.2016

La Présidente remercie le Président de Conseil de fondation ici présent, le Dr Ulrich Fässler, et au Conseil de fondation pour son travail.

4.3 „Fondation Musée suisse du tir à Berne“ – p. p. connaissance (Annexe 1)

Décision No 2016-09	Responsable	Date/Délai
L'AD prend connaissance des Comptes annuels 2015 de la <i>Fondation Musée suisse de tir Berne</i> sans demander la parole.	Présidente	30.04.2016

La Présidente remercie les membres du Conseil de fondation du *Musée suisse de tir Berne* de leur travail sous la présidence d'Andreas von Känel et la direction de Cornelia Weber. Ces remerciements sont accompagnés par les applaudissements de l'AD.

5. Finances

5.1 Budget 2016 – Approbation (Annexe 1; page 28)

Le vice-président renvoie aux prévisions de base lors de l'établissement du budget présentant une réduction des bénéfiques s'élevant à CHF 100'000.

Les munitions de match seront réduites du fait qu'il n'y a pas de FFT dans l'immédiat et le partenariat avec Cornècard a déjà été réduit de CHF 50'000.

Ainsi, l'on prévoit un résultat annuel positif de l'ordre de CHF 26'000. La parole n'est pas demandée.

Décision No 2016-10	Responsable	Date/Délai
L'AD approuve le budget 2016 avec deux abstentions et aucune voix contre prévoyant un bénéfice de CHF 26'000.	Présidente	30.04.2016

5.2 Plan financier 2017 à 2019 – p. p. connaissance

Le vice-président donne connaissance de la planification financière pour les années 2017 à 2019. Il explique que des résultats annuels négatifs sont à prévoir pour l'avenir et qu'il convenait de prendre les mesures adéquates (2017: CHF -5'300; 2018: CHF -113'300 et 2019: CHF -179'000). En 2017, un nouveau crédit-cadre pour le Sport d'élite sera soumis à l'approbation. Actuellement, il compte avec un montant annuel de 1 million de CHF (en vue de la période olympique 2020).

L'Assemblée prend tacitement connaissance de la planification financière 2017-2019.

5.3 Proposition Comité – Brünig Indoor AG – Approbation (Annexe 2)

Avant de donner la parole à Luca Filippini, la Présidente explique que le Comité a apporté une légère modification à la proposition soumise à la suite de la séance avec les présidents des SCT/SF/AM. La nouvelle est projetée sur le grand écran.

Luca Filippini informe que le Comité souhaite recevoir un mandat de vente. Ce qui est nouveau. C'est que ces actions de Brünig Indoor SA ne seront vendues exclusivement qu'à cette SA. Une limitation dans le temps n'est plus nécessaire pour ce mandat. En outre, le nombre minimal des actions serait maintenu afin que la FST puisse continuer à bénéficier au maximum du rabais d'actionnaires. Au sujet de la nouvelle proposition, la parole n'est pas demandée.

Décision No 2016-11	Responsable	Date/Délai
L'AD approuve la nouvelle proposition complétée du Comité par 6 voix contre et 5 abstentions afin de lui accorder un mandat de vente illimité pour les actions de Brünig Indoor SA, sous la réserve de ne vendre les actions qu'à Brünig Indoor SA et de conserver autant d'actions que nécessaires pour bénéficier au maximum du rabais d'actionnaires consenti pour l'utilisation de ces installations de tir.	Présidente	30.04.2016

6. Propositions cotisation unique, cotisations de licence et taxes pour l'année 2017

6.1 Approbation (Annexe 2)

Luca Filippini présente la proposition du Comité. La cotisation unique et les cotisations de licence ainsi que toutes les taxes restent inchangées pour l'année 2017. A ce sujet, la parole n'est pas demandée.

Décision No 2016-12	Responsable	Date/Délai
L'AD approuve avec une abstention la cotisation unique, les cotisations de licence et les taxes pour l'année 2017 dont les montants restent inchangés pour 2017 selon la proposition Annexe 2 (P 6.1; lettres a – c).	Présidente	30.04.2016

Comme deuxième proposition, l'approbation d'une taxe d'admission fixée nouvellement à CHF 500.00 est demandée lors de la présente AD (P 10 de l'ordre du jour), sous réserve de l'approbation des Statuts. Ce point est soumis séparément au vote.

Décision No 2016-13	Responsable	Date/Délai
L'AD approuve avec une abstention la taxe d'admission de CHF 500.00 demandée (proposition sous Annexe 2, lettre d) pour l'année 2017, sous réserve de l'approbation et de la mise en vigueur des Statuts (à partir du 1.1.2017).	Présidente	30.04.2016

La Présidente passe ensuite à la distinction des deux Officiers fédéraux de tir démissionnaires, le major Urs Burkhalter (7^e Arrondissement) et le colonel Bernhard Fuchs (14^e Arrondissement). Renato Steffen présente la carrière de ces officiers en leur rendant hommage pour leurs activités au cours de nombreuses années en faveur du domaine du tir.

Major Urs Burkhalter est actif depuis 43 ans pour notre sport. Le colonel Bernhard Fuchs est lui-même bon tireur et adepte du Rütli. Il a donné sa démission pour des raisons professionnelles. Sous les applaudissements de l'Assemblée, les deux officiers se voient attribuer la médaille d'honneur des mains de la Présidente.

7. Modèle de cotisation 2018

7.1 Approbation des principes (Annexe 2 ; pages 6-8)

Luca Filippini résume tout d'abord les buts du nouveau modèle de cotisation et du système de cotisation actuel. Ensuite, il explique les caractéristiques du nouveau système proposé. Le but n'est pas de générer plus de recettes, mais de mieux répartir les cotisations de membres. La cotisation de société et la cotisation de licence restent inchangées, aussi avec le nouveau système. En lieu et place de la contribution de communication, une *cotisation de tireur* sera prélevée. Celle-ci concerne tous les membres de société possédant le droit de vote et d'élection actif et passif au sein de la société conformément aux Statuts. Ce membre de société verse à la FST une cotisation annuelle. La notion «membre de société» a été accordé avec l'USS Assurance. Ainsi chaque membre de société verse à la FST le montant fixé par l'AD par le biais de sa société. Même si le tireur est membre de plusieurs sociétés, il ne verse qu'une cotisation de tireur par année. Aujourd'hui, il ne s'agit que d'approuver le modèle afin que les SCT/SF/AM puissent vérifier les modifications par rapport à leurs cotisations et éventuellement les appliquer également. Toutes les cotisations versées à la FST sont chaque année fixées par l'Assemblée des délégués (c'est-à-dire 2017 pour l'année 2018). A ce sujet, la parole n'est pas demandée. La Présidente passe donc au vote.

Décision No 2016-14	Responsable	Date/Délai
Avec trois voix contre et neuf abstentions, l'AD approuve la proposition du Comité d'introduire un nouveau modèle de cotisation basé sur une cotisation de société, une cotisation de tireur et une cotisation de participation (licence), dont la mise en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2018.	Présidente	30.04.2016

7.2 Procédure à suivre

La Présidente relève que les responsables AFS doivent maintenant assurer dans les sociétés que tous leurs membres de société sont bien inscrits à l'AFS. Cette inscription constitue la base de calcul pour le prélèvement de la cotisation de tireur 2018.

8. Election d'un membre à la Commission de gestion (CG)

8.1 Procédure d'élection

Elle a été expliquée lors de la constitution de l'Assemblée.

8.2 Election d'un membre à la CG

La Présidente informe qu'aucune candidature n'a été enregistrée pour la fonction vacante au sein de la CG et ouvre la possibilité pour une candidature spontanée. Personne ne saisit l'occasion. Les membres élus de la CG devront donc assumer conjointement cette tâche.

8.3 Election d'un membre à la fonction de réviseur en chef (Annexe 2)

La Présidente informe que André-Francis Cattin a donné sa démission avec effet pour cette Assemblée. Le Comité soutient la proposition émanant de la CG d'élire le membre CG actuel Clemens Poltera à la fonction de réviseur en chef. Les qualités de ce candidat sont déjà connues.

Décision No 2016-15	Responsable	Date/Délai
A l'unanimité, l'AD élit Clemens Poltera à la fonction de réviseur en chef de la Commission de gestion.	Présidente	30.04.2016

8.4 Election du remplaçant du réviseur en chef (Annexe 2)

La Présidente passe à l'élection du remplaçant du réviseur en chef, avec le soutien de la CG, le Comité propose à l'Assemblée d'élire le membre actuel de la CG Jakob Burkhard à la fonction de remplaçant du réviseur en chef de la CG. Les qualités de ce candidat sont connues.

Décision No 2016-16	Responsable	Date/Délai
A l'unanimité, l'AD élit Jakob Burkhard à la fonction de remplaçant du réviseur en chef de la Commission de gestion.	Présidente	30.04.2016

La Présidente passe à la deuxième partie des hommages. Elle cite le président démissionnaire du Schaffhauser Kantonalschützenverband (SCT SH), Martin Meier; le président démissionnaire de la Sous-Fédération de la Société vaudoise des tireurs sportifs (SVTS) Gilbert Decrausaz et Urs Wyssbrod, ancien président du Verband Schweizer Vorderladerschützen (VSV), membre de la Communauté d'intérêt du tir CIT. Elle rend d'abord hommage à Martin Meier pour sa longue activité en tant que président de la SCT SH et présente sa carrière. Il était particulièrement attaché à la promotion des Jeunes tireurs et de la Relève et elle prononce l'une de ses citations: «L'on ne peut pas seulement motiver et mobiliser les jeunes, l'on peut aussi les passionner et obtenir beaucoup avec eux!» Elle lui remercie pour tout ce qu'il a réussi au cours de sa longue carrière et lui souhaite les vœux les meilleurs pour son avenir. Quant à Gilbert Decrausaz (SVTS), elle relève en parlant français qu'il est actif au sein de sa Société depuis 1977 en revêtant diverses fonctions. En 2007, il a été élu à la fonction de président et a conduit la SVTS avec succès et beaucoup d'engagements. Son activité et son savoir-faire ont toujours été très appréciés, notamment aussi ses compétences dans le domaine IT qu'il a mises à disposition de nombreuses autres sociétés. Pour Urs Wyssbrod (VSV), elle retrace la carrière en partant du jeune tireur (1968) à la fonction de maître de tir, puis à celles de membre du Comité, d'officier fédéral de tir et de président du VSV (2013-2016). En tant que président, il a défendu les intérêts du tir au sein de la CIT et servi les intérêts du tir suisse durant de nombreuses années. Les trois membres cités sont honorés par la Présidente qui leur remet la médaille de mérite sous les applaudissements de l'Assemblée.

9. Rapport sur la Fête fédérale de tir 2015 en Valais (FFT 2015)

La Présidente donne ensuite la parole à l'ancien Conseiller national Christoph Darbellay, président du CO de la FFT 2015, afin de passer en revue la FFT. Avec une présentation distrayante et des images impressionnantes, le président du CO a su replonger les participants dans l'ambiance de cette unique et magnifique Fête de tir en Valais. Truffé d'anecdotes choisies et en présentant des chiffres impressionnants, il fait revivre les jours du 11 juin au 12 juillet 2015 (2'483 sociétés, 35'400 tireurs, 6'800 participants aux concours spéciaux et 2.5 millions de cartouches tirées, etc.). Il remercie l'armée, la protection civile et les nombreux bénévoles pour les 17'365 journées de travail réalisées, sans quoi la Fête fédérale de tir n'aurait pas pu avoir lieu. Quant au sponsoring, il évoque les difficultés à trouver des donateurs. Raison pour laquelle il remercie les sponsors et aussi Urs Weibel, le secrétaire général, pour son engagement. La journée officielle du 28 juin constituait le point d'orgue de la FFT. Avec les allocutions de fête et l'inauguration du drapeau, dont la répétition générale du jour précédent n'était guère convaincante, cette journée est gravée dans les mémoires aussi fortement que le spectacle merveilleux du cortège. La Télévision l'a transmis en direct. Grâce à l'armée, la protection civile et les bénévoles, les finances ont permis d'organiser une fête positive. Très habilement et accompagné de belles images, il résume les journées particulières (Tir d'ouverture, Match intercantonal, Concours de l'armée, Journée des étrangers, Concours des académiciens, etc.) et se réjouit qu'aucun accident ne soit survenu. Pour terminer, il exprime sa gratitude à tous ceux qui ont collaboré et participé à la 57^e Fête fédérale de tir.

La Présidente saisit l'occasion de remercier l'ensemble du CO de la FFT 2015 et prie les membres du CO présents de se lever afin de recevoir les applaudissements mérités des Délégués. Elle explique la tradition que deux personnes seraient nommées membres d'honneur de la FST en guise de représentation pour toutes les collaboratrices et collaborateurs à la FFT ayant participé à la fête. Ainsi, en trouvant les mots adéquats et personnels, elle rend hommage à l'engagement de Christoph Darbellay et d'Urs Weibel en proposant à l'Assemblée des délégués de remercier ces deux personnalités en les nommant membres d'honneur de la FST.

Décision No 2016-17	Responsable	Date/Délai
---------------------	-------------	------------

A l'unanimité, l'AD nomme le président du CO de la 57e Fête fédérale de tir, l'ancien Conseiller national Christoph Darbellay ainsi que le secrétaire général Urs Weibel membres d'honneur de la FST.

Présidente

30.04.2016

Christophe Darbellay demande la parole pour remercier, également au nom d'Urs Weibel, pour les honneurs qui leur sont témoignés et qu'ils acceptent fièrement, mais qui distinguent aussi tous les bénévoles et collaborateurs.

10. Révision des Statuts

10.1 Approbation (Annexes 3 et 4)

La Présidente aborde ensuite la révision totale des Statuts et renvoie à la documentation de séance. Elle résume la chronologie de l'élaboration des Statuts (Conférences de présidents extraordinaires) et le large processus de consultation, tout en remerciant les participants pour leurs retours d'information et les suggestions. Elle informe que le dernier délai accordé jusqu'au 11 avril 2016 en vue d'apporter des modifications n'a pas été utilisé. Il ne reste donc plus qu'à soumettre à la discussion une proposition ultérieurement déposée par le Comité, laquelle est nécessaire à la suite d'un contrôle et d'une décision des autorités en matière de TVA afin de réaliser à l'avenir des économies lors de la perception de la TVA. Car, les cotisations des membres sont exemptes de la TVA. Raison pour laquelle le Comité prévoit l'introduction d'une nouvelle cotisation de membre pour les membres directs (SCT/SF/AM, c'est-à-dire les membres de la Fédération) à l'art. 44, alinéa 1, lettre a. La Présidente présente le texte de la lettre a) sur grand écran: a) «*une cotisation de membre pour les membres de la Fédération et les membres affiliés*». Mais l'application de cette compétence relève de l'AD qui décide également sur le montant de ces cotisations. Elle propose également la modification nécessaire pour remplacer le terme «*cotisations de membre*» par «*cotisations*» dans la phrase d'introduction de l'article 44 alinéa 1. Elle ouvre ensuite la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, elle passe au vote qui selon les Statuts ne nécessite qu'une majorité simple.

Décision No 2016-18	Responsable	Date/Délai
<p>A l'unanimité, l'AD approuve comme suit le nouveau texte de l'article 44 des Statuts proposés (modifications en mode <i>gras/italique</i>) :</p> <p>Article 44 – Cotisations de membres</p> <p>¹ La FST peut annuellement prélever pour les membres de la Fédération et les membres affiliés les cotisations suivantes:</p> <p>a) <i>une cotisation pour les membres de la Fédération et les membres affiliés;</i></p> <p>b) une cotisation de société par société enregistrée dans l'AFS et une cotisation de tireur pour chaque membre de société ayant le droit de vote qui est enregistré dans l'AFS et ainsi assuré;</p> <p>c) une cotisation de participation pour chaque membre de société ayant le droit de vote participant aux compétitions pour le titre, aux Concours de la Fédération et aux Concours des sociétés mis au concours tels que la FFT ou la FFTJ, notamment selon la catégorie d'âge;</p> <p>d) une cotisation prélevée sur le prix des munitions par coup de munition tiré ou acheté;</p> <p>e) une cotisation de sport sur le prix des munitions par coup de munition tiré ou acheté;</p> <p>f) une cotisation de formation pour chaque coup de munition tiré ou acheté.</p> <p>² L'ASM et l'ASTV versent à la FST un montant annuel global de CHF 1'000.00 et l'ASVTS un montant de CHF 200.00.</p> <p>³ Les différentes cotisations de membre sont payables au 31 mai de chaque année et sont facturées à la charge du membre concerné de la Fédération, respectivement à la charge du membre affilié, pour leurs sociétés et leurs tireurs.</p>	Présidente	30.04.2016

Dora Andres ouvre la discussion sur l'ensemble des Statuts révisés de la FST. Mais la parole n'est pas demandée. Elle explique que, selon l'article 21 alinéa 3 des Statuts actuels, le vote final sur les nouveaux Statuts nécessite une majorité des deux tiers. Elle passe ensuite au vote.

Décision No 2016-19	Responsable	Date/Délai
---------------------	-------------	------------

A l'unanimité, l'AD approuve les nouveaux Statuts de la FST en vote final comme ils ont été présentés dans la documentation de séance et avec la dernière modification apportée à l'article 44 alinéa 1, incluant l'introduction d'une nouvelle lettre a).

Présidente

30.04.2016

La Présidente remercie les présidents des SCT/SF/AM (nouvellement appelées membres de la Fédération) pour le soutien accordé au cours des deux dernières années en vue de la révision des Statuts et l'Assemblée exprime sa gratitude par acclamation.

11. Hommages

11.1 Election à la distinction de membre d'honneur

La Présidente demande aux personnes suivantes de monter sur la scène: André-Francis Cattin (réviseur en chef démissionnaire de la CG), Beat Hüppi (chef de la Division Carabine 10/50m démissionnaire), Alfred Santschi (chef de Concours démissionnaire), Peter Ruch et Fritz Lier (ancien suppléant du commandant des Forces terrestres). Mme Hubacher s'est excusée.

Les membres du Comité Luca Filippini, Paul Röttlisberger, Ruedi Meyer et Renato Steffen prononcent les éloges. Les différents hommages peuvent être résumés comme suit: En tant que cheffe de Concours, Madame Marianne Hubacher a servi et accompagné fidèlement et de manière compétente le domaine du tir populaire Carabine 10/50m de la FST durant plus 22 ans ! André-Francis Cattin quant à lui, a collaboré au sein de la Commission de gestion depuis 2007 et a quitté cet organe de la FST en tant que réviseur en chef. Déjà auparavant, il a occupé diverses fonctions au sein du domaine de tir au niveau du canton de Vaud. Il était très apprécié par ses collègues de la CG. Beat Hüppi a démissionné en tant que chef de la Division Carabine 10/50m en vue de cette Assemblée des délégués. Sa carrière de tireur et fonctionnaire est présentée. Il était actif dans diverses fonctions au sein de la FST depuis 2003 avant d'être nommé à la fonction de chef de Division Carabine 10/50m par l'Assemblée des délégués 2012. C'est avec un grand engagement qu'il a assumé cette fonction jusqu'à ce jour. La carrière d'Alfred Santschi, tireur passionné au fusil et au pistolet, est ensuite présentée. Il était actif au sein de la FST depuis 2004 en sa qualité de chef de Concours pour divers concours au sein de la Division Pistolet. Quant à Peter Ruch, il s'agit d'un ancien tireur d'élite de notre équipe nationale (ayant participé à l'Olympiade de Mexique). Au terme de sa carrière d'athlète. Il s'est mis à disposition durant de nombreuses années en tant que moniteur de la relève et en qualité de formateur, notamment aussi en tant qu'experts J+S. C'est toujours avec plaisir et enthousiasme qu'il a su transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux tireurs. Pour conclure, c'est la carrière de l'ancien Divisionnaire Fritz Lier qui est présentée à l'Assemblée. Durant de nombreuses années, il a soutenu le domaine de tir et a toujours été très ouvert par rapport à nos problèmes. Il a aussi contribué à approfondir les liens avec la FST.

La Présidente propose à l'Assemblée de globalement nommer les personnalités citées membre d'honneur de la FST.

Décision No 2016-20	Responsable	Date/Délai
A l'unanimité, l'AD nomme Marianne Hubacher, André-Francis Cattin, Beat Hüppi, l'ancien Divisionnaire Fritz Lier, Alfred Santschi et Peter Ruch membres d'honneur de la FST.	Présidente	30.04.2016

12. Informations de la part de la FST

12.1 Projets en cours

La Présidente donne la parole à Ruth Siegenthaler (cheffe de la Formation, de la Promotion de la Relève et des Juges) qui informe sur le lancement avec succès du projet Zwinky (visant à recruter de nouveaux membres de société et à fidéliser les membres existants). La prochaine formation d'ambassadeurs Zwinky aura lieu le 30 juin à Lucerne et le 23 août à Yverdon-les-Bains. Elle présente le Concept de formation qui sera très prochainement imprimé et distribué en trois langues nationales. Ce dernier comporte des modifications et apporte des nouveautés (Zwinky, formation des Juges FST). Pour terminer, elle informe sur l'ouverture d'un nouveau site-label en Suisse romande, notamment à Lausanne. Il s'agit du 5^e site pour l'ensemble de notre pays. Dès le 1^{er} octobre, la promotion de la Relève sera intégrée au Sport d'élite, ce qui l'oblige personnellement à se séparer de ce domaine.

12.2 Diverses informations

Dora Andres informe les délégués que la Suisse a été sélectionnée pour le déroulement des Championnats du monde CISM 2018. Cette dernière doit avoir lieu dans la région de Zurich, sinon à Thoune. Les travaux préparatoires sont déjà engagés et l'armée a donné son feu vert. La FST soutient cette manifestation et veille à y envoyer un team solide (hommes et femmes).

Quant au développement de l'armée (DEVA), elle précise que la FST reçoit des demandes pour une prise de position. Après audition des deux Conseillers nationaux Köbi Büchler et Werner Salzman, la CP a décidé hier, à l'unanimité, que la FST ne soutiendra pas le référendum contre le DEVA. Cette position sera communiquée de manière plus large.

Dans le domaine des ressources humaines, la Présidente communique que l'actuel directeur Marcel Benz a brillamment été élu le 24 avril 2016 à la fonction de syndique de la commune de Weesen SG. Elle le félicite en lui remettant un bouquet de fleurs. Son successeur a été choisi en la personne de Beat Hunziker, Dr ès sciences économiques (né en 1979, originaire de Bâle, marié, ayant grandi à Küssnacht am Rigi, tireur d'élite au service militaire). Actuellement, il travaille en tant qu'économiste d'entreprise pour la Société Swisslos et entrera en fonction au sein de la FST au début du mois d'août 2016.

13. Divers

Sous ce point, la parole n'est pas demandée.

14. Prochaine Assemblée des délégués

Décision No 2015-17	Responsable	Date/Délai
La 16 ^e Assemblée des délégués aura lieu le 27 avril 2017, à Lu-gano.	Présidente	30.04.2016

Elle remercie le président de la Fédération tessinoise de tir sportif (FTST) Oviedo Marzorini pour l'organisation de la prochaine AD dans le climat ensoleillé du Tessin.

La Présidente donne ensuite la parole à l'organisateur de l'AD, Viktor Borter, qui s'adresse aux Délégués pour évoquer l'importance de la convivialité et l'hospitalité vécue. Il remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de la présente AD. Il récolte les applaudissements de l'Assemblée et reçoit pour son excellent travail également une « Gläckrickä » des mains de la Présidente.

La Présidente remercie aussi les partenaires et équipementiers de leur présence et de leur soutien au cours de l'année écoulée. Elle exprime sa gratitude également au Comité pour l'excellente collaboration ainsi qu'au team de la FST pour la préparation de cette manifestation. Elle remercie aussi la Fanfare Sempre Avanti, les traductrices et les deux dames d'honneurs Karin Rothen et Chantal Brigger. C'est finalement au tour de Luca Filippini de remettre à la Présidente Dora Andres un bouquet de fleurs pour son important engagement tout au long de l'année en faveur de la FST et le domaine du tir en général.

La Présidente remercie et clôt la 15^e Assemblée des délégués à 12h.55.

La Présidente : Le rédacteur du procès-verbal :

Dora Andres Marcel Benz
Présidente Directeur

Va à

Présidents des SCT/SF/AM (nouveau : membres de la Fédération)
Membres d'honneur et Sociétés suisses de tir à l'étranger
Comité

Pour Info

Président de l'organe de révision (avant CG) et Présidents des organes juridictionnels (avant CDR)
Président du Conseil de fondation (FdT)
Président de la Fondation du Musée suisse de tir, à Berne
Membres de la direction